



# D'un service syndical des jeunes au mouvement « Jeunes CSC »

## La syndicalisation des jeunes : des synergies avec la JOC

**A**vant la Seconde Guerre mondiale, la syndicalisation des jeunes fait l'objet d'une convention entre la CSC et la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et la Jeunesse ouvrière chrétienne féminine (JOCF). En 1944, la CSC renouvelle ce contrat et subventionne des postes de permanent·e·s. Les jeunes de la classe ouvrière entrent au travail à 14, 16 ans, voire 18 ans, et des mandats leurs sont réservés dans les organes de concertation de l'entreprise, le conseil d'entreprise (CE), le comité de sécurité et d'hygiène (CSH). La CSC, avec la JOC/F, organise des congrès syndicaux pour les jeunes et des cycles de formation. La JOC et, dans une moindre mesure, la JOCF (vu le peu de permanentes engagées par la CSC), sont jusqu'alors une pépinière de permanent·e·s syndicaux.

Le 21 septembre 1968, la CSC co-organise, avec la JOC/F et son homologue flamand, la Vrouwen-Kristelijke Arbeidersjongeren (V/KAJ), une première assemblée nationale des jeunes responsables syndicalistes. Cette rencontre, qui est un succès, fixe les priorités programmatiques qui seront relayées par la CSC : l'emploi des jeunes et son volet chômage, les crédits d'heures, la promotion sociale et le contrat pour les gens de maison. L'expérience est reconduite les 29 et 30 novembre 1969, à Mariakerke où une rencontre nationale des jeunes syndicalistes CSC rassemble 1 250 délégué·e·s<sup>1</sup>. Préparés conjointement par la JOC/F, la V/KAJ et la CSC, des ateliers sont consacrés au bilan de l'action syndicale, à la collaboration entre le mouvement jociste et la CSC, à la représentation

syndicale des jeunes et à l'enseignement. La formule plait aux jeunes et devient un rendez-vous annuel.<sup>2</sup> Des rencontres sont également organisées en région. Cependant, dans une fédération comme Liège, les Jeunes CSC se positionnent davantage comme syndicalistes que comme jocistes et demandent une clarification par rapport à la confusion qui règne entre les deux organisations.<sup>3</sup>

Régulièrement évoquée, l'intégration du mouvement syndical des jeunes au sein de la CSC est faite au lendemain du congrès de 1968. Il s'agit d'accorder une attention particulière aux jeunes, à leur formation, à l'information et

à leur octroyer une place tant dans le monde du travail que dans le mouvement syndical en général (délégation, mandats). Robert D'Hondt, alors propagandiste national, devient responsable des jeunes tandis que Willy Peirens est nommé permanent national en charge de l'animation des jeunes syndicalistes. L'un et l'autre ont commencé leur engagement social au sein de la JOC-KAJ. En 1971, W. Peirens appelle de ses vœux un partenaire francophone pour soutenir le développement de l'organisation des Jeunes CSC. Fin 1974, Georges Bristot, ancien président de la JOC/F et permanent interprofessionnel au Brabant wallon, accepte cette mission où tout est à construire de la base au sommet!

## À un partenariat asymétrique : ACV-KAJ/VKAJ, CSC-JOC/F

**E**n 1967-1968, les conventions entre la JOC/F, la KAJ et la VKAJ sont renouvelées non sans mal. Du côté de la JOC/F, la référence au monde chrétien pose problème et son ouverture à une lecture marxiste de la société ne cadre plus avec les options de la CSC. De plus, la JOC/F s'adresse à tous les jeunes de la classe ouvrière. Elle est d'accord pour faire la promotion du syndicalisme en général, mais refuse de le faire pour la seule CSC, par respect pour le pluralisme de ses membres. À partir de 1971, la CSC suspend le soutien financier à la seule JOC/F, ce qui est confirmé en 1974. Néanmoins, elle laisse la porte ouverte à une nouvelle collaboration. Les fédérations CSC où la collaboration existe avec la JOC/F, peuvent, si elles le souhaitent, maintenir ce financement, à savoir la ristourne d'une partie des cotisations syndicales de cette catégorie de syndiquées (14-25 ans), ce qui représente tout de même annuellement pour la seule JOCF, un

versement régulier d'environ 375 000 francs belges<sup>4</sup>. Cette rupture ne concerne pas l'aile flamande. Les liens entre la KAJ-VKAJ et la CSC se maintiennent et c'est ensemble qu'ils gèrent l'action des groupes de jeunes syndicalistes. La CSC continue toutefois à relayer les revendications portées par la JOC/F. *Au travail* publie régulièrement les positions du mouvement et des actions sont menées en commun par les organisations de jeunes (crédit temps, statut du personnel de maison, emploi...).



## La bataille pour un nouveau droit culturel : les crédits d'heures



Affichette annonçant une semaine de campagne et d'information sur le crédit d'heures, (1973). (CARHOP, coll. affiches)

Une revendication mobilise la JOC/F et les jeunes syndicalistes CSC. Elle porte sur l'octroi des crédits d'heures, devenu une priorité par la CSC. Devant le refus d'intégrer le dispositif dans le programme commun de l'AIP de 1971 et l'inertie du gouvernement, les jeunes se mobilisent. Du 12 au 19 décembre 1970, la CSC, la JOC, la FGTB et les jeunes socialistes mènent une campagne en front commun. Ils rencontrent le gouvernement et déposent un mémorandum sur la promotion du système de formation postscolaire<sup>5</sup> : il s'agit d'assurer à chaque travailleur-étudiant jusqu'à 25 ans, le droit de s'absenter pendant le même nombre d'heures que celui de la formation entreprise, sans perte de salaire. Ce droit doit intégrer les cursus de qualification professionnelle mais aussi de formation générale, valorisant ainsi la démocratie participative de la jeunesse travailleuse<sup>6</sup>. Le crédit d'heures a un coût, environ trois milliards de francs. Robert D'Hondt sort sa calculette : les jeunes apportent en précompte professionnel environ 1,2 milliard de francs, ils contribuent à la constitution du revenu national pour environ 15 milliards de masse salariale. Si ces jeunes poursuivent leurs études, la communauté devrait leur verser 2,1 milliards d'allocations familiales et 0,5 milliard de francs en bourses d'études. Outre le fait que ce régime est inhumain pour des jeunes qui cumulent

une journée de 8 heures de travail et 3 heures de cours de soir, le droit à la formation continue est une question de justice sociale.<sup>7</sup>

La loi du 10 avril 1973 sur le crédit temps, proposée par le ministre de l'Emploi et du Travail, le socialiste Ernest Glinne, est vue comme une première étape. Ce texte a une

portée limitée: le crédit d'heures serait réservé aux travailleurs de moins de 40 ans, ne concerne pas la formation générale et limite le droit aux seules personnes ayant suivi et réussi au moins une année de cours dans l'enseignement de promotion sociale. C'est très en deçà de ce qu'espéraient les Jeunes CSC et JOC/F. La mobilisation continue entre autres pour les travailleurs étudiants qui entament un cursus de formation sociale et générale. Cela doit devenir un droit pour tous et toutes<sup>8</sup>. Derrière ce combat d'ouverture à la formation générale, se profile aussi l'enjeu de la formation assurée par l'Institut supérieur de culture ouvrière (ISCO), fondé par le Centre d'information et d'éducation populaire (CIEP), service de formation du MOC, et de la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) créée par le MOC en partenariat avec l'Université catholique de Louvain.

Le 7 avril 1973, JOC et CSC organisent un meeting au Cirque royal à Bruxelles où devant quelque 3 000 jeunes survolté-e-s, Anne-Marie Meunier (CSC-JOCF) et Gilbert Vermont (KAJ) rappellent le parcours de la revendication, mais les jeunes veulent de l'action et une manifestation et scandent: « Le cirque non, la ville, oui »<sup>9</sup>.

En 1974, le démocrate-chrétien Alfred Califice, ancien secrétaire fédéral de la CSC de Charleroi, est nommé ministre de l'Emploi et du Travail (gouvernement Leburton-Tindemans). Il fait adopter des arrêtés royaux modifiant la loi du 10 avril 1973 dans le sens d'un élargissement du bénéfice des crédits d'heures dès la première année, la reconnaissance de l'enseignement de formation sous certaines conditions, l'extension du droit aux formations universitaires de type long de plein exercice en cours du soir. Il reconnaît aussi la formation générale pour autant qu'elle ait un minimum de 90 heures et qu'elle bénéficie d'une reconnaissance. La comptabilisation du crédit d'heures est modifiée et le salaire est maintenu<sup>10</sup>. Le Bureau de la CSC se félicite de ces avancées: « Cette décision rétablit la justice pour les étudiants de première année notamment et la vraie conception culturelle de la formation (cours de formation générale), conception que n'acceptent pas les patrons parce que le savoir est un des moyens de la classe dite dirigeante de garder tout le pouvoir »<sup>11</sup>.

La législation sur le crédit d'heures est acquise mais il reste à gagner le pari de son application. Là, des réticences subsistent: pression patronale, crainte de licenciement. Enfin, les Jeunes CSC lancent une enquête pour évaluer son application et pour comprendre les réticences à en faire usage. Reste à supprimer le plafond de 40 ans pour en faire un véritable droit culturel. Le dispositif sera régulièrement revu dans les années suivantes pour devenir le congé éducation payé (secteur privé) et le congé formation (secteur public).

## Structures et représentation des jeunes au sein de la CSC

**A**u niveau national, la Commission consultative nationale des jeunes (bilingue) se réunit sous la présidence du président de la CSC une fois par an. Cette assemblée de militant·e·s exprime les revendications des jeunes à l'intention des instances de la CSC. Des centrales professionnelles et des fédérations mettent aussi en place des comités jeunes et réservent des mandats à leurs délégué·e·s. Pour faire le lien, une Commission nationale des Jeunes CSC se réunit régulièrement. Elle compte deux

mandataires par centrale et par fédération régionale, prépare les assemblées annuelles et assure le contact avec le Bureau national de la CSC. Cette commission est aussi le lieu où sont élus les mandataires devant siéger dans les diverses instances de la CSC. En 1972, les jeunes sont représentés au Bureau et au Comité de la CSC, avec droit de vote. Ils sont également membres du Comité Jeunes européens de l'Organisation européenne de la CMT (OE-CMT) et au niveau mondial. En 1974, suivant en cela la CSC, ils participent à la CES.



### Intervention de Jef Houthuys à la rencontre nationale des Jeunes CSC du 28 novembre 1970

« Le renouveau syndical dépend de vous. Vous êtes parfois remuants (les femmes aussi) et c'est heureux, car nous ne pouvons pas rater le train de l'Europe ou celui du monde. Je dis : vive la contestation positive qui prend ses responsabilités et qui est intégrée dans le mouvement syndical. »<sup>12</sup>

Les jeunes s'organisent aussi par groupe linguistique. Du côté francophone, il y a la commission élargie qui rassemble, une fois par an, tous les délégué·e·s CSC-JOC/F des centrales et des fédérations ainsi qu'une réunion de contact entre responsables des jeunes CSC-JOC/F (tant que faire se peut). Mais, l'instance la plus dynamique et la plus régulière est la Commission wallonne

des jeunes. Enfin, une fois par an, les jeunes francophones se retrouvent lors d'une rencontre nationale. À celle des 9 et 10 décembre 1972, ils demandent l'engagement d'un permanent national wallon pour coordonner l'action des Jeunes CSC en Wallonie ainsi que l'élargissement de la Commission nationale des jeunes aux militants de base, et la réalisation d'un

outil d'information qui leur serait destiné. Pour les délégué·e·s néerlandophones, ce sera la Commission flamande des jeunes (V/KAJ-CSC), une commission permanente de contact entre responsables CSC-V/KAJ, des journées d'étude et des week-ends syndicaux. Le mouvement a un bulletin, *Keerom*, qui est distribué aux jeunes syndiqué·e·s.<sup>13</sup>

En 1975, le mouvement Jeunes CSC est reconnu comme mouvement de jeunesse et, en cette qualité, obtient un mandat effectif et de suppléant au Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF). Il a également la possibilité de faire appel à des détachés de l'enseignement, de faire reconnaître une école des cadres et reçoit de nouveaux moyens financiers pour subventionner ses activités. En 1980, le mouvement Jeunes CSC est reconnu par le décret du

20 juin 1980 de la Communauté française de Belgique fixant les conditions de reconnaissance et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse.

Les jeunes demandent des formations de base et spécialisées. Le service de formation de la CSC et la commission pédagogique des jeunes planchent sur la création d'une école de cadres dont le programme, fortement inspiré des méthodes en vigueur à l'ISCO, comprendrait une introduction à l'histoire du mouvement syndical, la connaissance du syndicat, le traitement de l'information, des outils de méthode (prendre la parole, agir ensemble), etc. Le premier cycle, lancé en 1976, regroupe 25 militant·e·s qui suivent des cours pendant quatre ans à raison de 10 jours par an. La formation étant un succès, une session est organisée chaque année.

## Les rencontres nationales : entre être et agir, le dire et le faire

**D**ésormais, chaque année, entre 150 et 220 jeunes militant·e·s, par groupe linguistique se donnent rendez-vous pour une rencontre nationale organisée dans un centre de vacances du mouvement : Mariakerke, Herbeumont, Leignon, Nassogne, etc. Les thèmes retenus évoluent avec les années, en fonction du contexte socio-économique et des préoccupations du moment. Ces rencontres favorisent les échanges. Les jeunes sont à la manœuvre. Ils assurent la coprésidence des travaux. Les méthodes d'animation se veulent actives : de brefs exposés introductifs assurés par un·e

permanent·e, suivis de travaux en carrefours, un temps de synthèse et la réponse des dirigeants de la CSC, présents au week-end. Les soirées sont des temps de convivialité et de détente avec du théâtre, de la musique, voire une soirée dansante. Les permanents de centrales et les secrétaires des fédérations sont souvent présents. Dans les années 1970, Robert D'Hondt participe à la session et c'est Jef Houthuys qui conclut généralement les travaux.<sup>14</sup>



---

**Rencontre nationale des Jeunes CSC, Natoye, mai 1983.**

(CARHOP, fonds CSC – versement Stéphan Lepoutre, n° 2)

---

## Un mouvement de jeunes à part entière

**A**u début des années 1980, les Jeunes CSC sont sur les rails. Jean-Marie Constant en devient le permanent national jusqu'en 1987. Il hérite d'un mouvement qui s'est développé dans toutes les fédérations. Quasi toutes les centrales professionnelles ont une section jeunes et un-e permanente chargé-e de leur animation. Toutefois, le contexte est difficile avec la crise de l'emploi et

le chômage important des jeunes. Le mouvement a désormais son bulletin *Écho des luttes - Jeunes CSC*, encarté dans *Au travail* puis *Info CSC*. Les Jeunes CSC y présentent leurs projets, leurs réalisations et leurs revendications. Le mouvement publie également de nombreuses brochures d'information. Les rencontres nationales des jeunes restent le rendez-vous annuel et touche entre 200 et quelque 600 responsables de groupes.

## L'ambition des années 2000 : davantage porter la voix des jeunes

**L**es congrès de 1998 et de 2002 sont des moments importants dans la prise en considération des préoccupations spécifiques aux jeunes en termes de représentativité et de démocratie notamment. En 2001, le Conseil général de la CSC fait une évaluation des lignes de force déjà mises en place et des efforts à poursuivre. Du côté des jeunes, les critiques fusent quant à la représentativité au sein des structures et le processus de consultation au sein du syndicat. Les ACV-Jongeren constatent «[qu']il y a peu de jeunes dans nos instances, notamment au Conseil général. Ce qui nous importe ce n'est pas tant le nombre de sièges que le fait d'avoir une CSC qui attire les jeunes. Ils doivent savoir que la CSC les défend. Des efforts ont en effet été accomplis par exemple avec déjà 26 000 membres en Flandre, dont 85% évoluent vers une affiliation à part entière. La CSC n'est pas assez branchée sur les jeunes: nous pensons à la discussion sur les collègues des jeunes, sur le plan vacances jeunes. Les jeunes n'ont pas été consultés». Les propositions s'orientent vers une amélioration de la consultation des jeunes à propos des dossiers qui les concernent, d'une part, et l'établissement de quota jeunes à tous les niveaux, d'autre part, puisque le processus ne se concrétise pas spontanément.<sup>15</sup>

En 2010, le Congrès opte résolument pour une stratégie de rajeunissement de la CSC. Ce moment est particulièrement fondateur d'une revitalisation du mouvement syndical chrétien, par sa composante jeunes. Au niveau des combats, une initiative montre la capacité de ce groupe spécifique à moduler la posture syndicale. Jean-Marie Constant, devenu entretemps secrétaire fédéral de la CSC Namur-Dinant, témoigne de cette époque au cours de laquelle

des permanent-e-s et des militant-e-s Jeunes de la fédération, jouent un rôle-charnière: «les Jeunes CSC de Namur avaient travaillé [...] sur le contenu du congrès et ils étaient arrivés au Comité fédéral de la CSC de Namur avec une résolution qui remettait fondamentalement en cause le système dans lequel on était – [plus exactement le fonctionnement syndical dans l'élaboration de nos revendications]<sup>16</sup> – et où ils demandaient, véritablement, qu'on réévalue l'ensemble de nos revendications notamment en lien avec la problématique de l'environnement et remettant aussi très fort en cause le système capitaliste. [...] Le Comité fédéral de la fédération de Namur, tant bien que mal, a fait sienne cette demande des jeunes. La fédération a introduit un amendement au congrès de la Confédération. [...] dans un premier temps, l'amendement n'a pas été accepté, nous avons dû le défendre bec et ongles. Dans les congrès qui sont organisés, il y a trois séances et ça n'a pas été repris. Nous sommes intervenus dans la séance plénière finale, le samedi matin, pour continuer à le défendre. [...] Évidemment, on avait fait tout un travail de lobbying la veille [...] et la résolution issue des jeunes avec quelques petites modifications [...] a été adoptée à une grande majorité par le congrès. [...] La veille au soir, le président de la CSC me téléphonait encore alors que nous étions en train de continuer à travailler avec la délégation de Namur-Dinant, pour nous dire: "Cela ne va pas, vous ne pouvez pas intervenir...". Donc, c'était une source de tension mais, avec la stratégie qu'on a utilisée, objectivement, l'intervention du plus jeune du congrès de manière bilingue, voilà le congrès a approuvé leur texte»<sup>17</sup>. L'initiative marque suffisamment le mouvement pour qu'elle fasse l'objet d'un article à part entière dans *Syndicaliste*.





## Les jeunes, acteurs du congrès<sup>18</sup>

« La CSC a essayé autant que possible d'associer les jeunes à son congrès, et leur présence n'est pas passée inaperçue. Témoignages.

« Je suis Timothé Vermote, militant Jeunes CSC à la Fédération Namur-Dinant. J'interviens pour soutenir la proposition de ligne de force, une ligne de force ambitieuse et à la mesure de ce que doit être votre avenir et l'avenir des jeunes. Je m'exprimerai en français et en néerlandais. »

En séance plénière de vote, le plus jeune participant au congrès, 21 ans, a fait sensation. Sa proposition de ligne de force a d'ailleurs été adoptée à l'unanimité par le congrès de la CSC. Elle porte sur les impasses sociales et environnementales de notre modèle économique basé sur la surconsommation de biens matériels et nous demande « de le faire évoluer vers un modèle qui remet l'humain et l'intérêt général au cœur du système, dans le respect du climat et de l'environnement ».

« Ma première participation au congrès était une expérience vraiment enrichissante, et restera une étape cruciale dans mon parcours de militant », témoigne Timothé. « J'y ai appris énormément de choses, tant sur le fonctionnement et l'organisation de la CSC que sur d'autres aspects plus généraux du syndicalisme tels que sa dimension historique et internationale. [...]. Assister au congrès de la CSC, c'est voir la démocratie à l'œuvre ! [...]. En ce qui concerne la place accordée aux jeunes, je dois dire que je ne me suis pas senti discriminé par mon âge. Il y a cependant encore moyen d'améliorer les choses. D'une part, il faudrait prévoir plus de mandats pour les militants Jeunes. D'autre part, au lieu de prévoir un quota général de jeunes (cette année 15 %, ce qui n'est d'ailleurs pas du tout assez), il faudrait donner des consignes plus strictes à chaque organisation pour garantir à la parole des jeunes la place qu'elle mérite dans les débats. On est néanmoins sur la bonne voie. Mon intervention en séance plénière en est la preuve : cette année, les jeunes ont su se faire entendre ! »

Vis-à-vis de l'externe, le même congrès de 2010 initie une stratégie de rajeunissement que s'approprie le Conseil général pour la transformer en plan d'action Jeunes, structuré autour de huit objectifs : plan d'action dans chaque organisation, information et communication, représentativité et participation, formation, suivi des thèmes des jeunes, accueil, promotion de l'affiliation *Enter*. En juin 2012, les Jeunes

CSC-ACV Jongeren dressent un premier bilan positif avec une série d'éléments concrets : de nombreux jeunes travailleurs et travailleuses se sont portés candidat-e-s aux élections sociales, jetant ainsi une nouvelle base pour l'action syndicale dans les entreprises ; approche multi-média pour porter les revendications, atteindre et informer les étudiant-e-s ; présence constante dans les écoles et les bourses à l'emploi ; etc.<sup>19</sup>

## Les jeunes et la dynamique des projets

La rencontre nationale des 5 au 7 mars 1982<sup>20</sup> est consacrée aux nouvelles formes d'action syndicale, avec le slogan «Solidarité pour vivre autrement». Les jeunes présentent 60 projets pour l'emploi, la formation, les loisirs des jeunes. Les initiatives sont nombreuses : création d'un spectacle théâtral que la Compagnie du réfectoire présente dans les luttes et les occupations d'entreprise, de radios libres dont la radio Dromadaire à Verviers, lancement, avec l'aide de la Fondation André Oleffe et des permanentes, d'un garage, entreprise en autogestion. Les jeunes s'investissent dans des activités basées sur le développement de groupes de base. Ils réinventent aussi une nouvelle forme d'adhésion. Ils agissent sur des terrains autres que l'entreprise, puisqu'ils n'y sont pas ou plus, dans des nouvelles formes d'action et d'expression socioculturelles (campagne : «Pousse ma porte, c'est près de chez toi»), avec des permanences pour les jeunes dans les secrétariats locaux.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1983, la 15<sup>e</sup> rencontre nationale des Jeunes CSC se fête à Floreffe. Depuis 1968, le mouvement développe des projets originaux avec et pour les jeunes. C'est un mouvement de jeunesse qui développe de multiples formes d'engagement : centre de service pour les jeunes, rédaction d'un manuel d'actualité pour les étudiants *La vie des nôtres*, une coopérative de rénovation de bâtiment, Reno SC à Liège. Le moment est venu de faire un bilan. Le fil rouge est sans conteste la place des jeunes dans le monde du travail, dans la société et dans le syndicat. «Il faut», dit Georges Bristot aux jeunes, «dans la foulée de la réflexion sur le syndicalisme 80-90 menée par le Comité régional wallon de la CSC, sortir d'un syndicalisme corporatiste, sectoriel, et lui substituer

un syndicalisme de solidarité et de libération. Il faut sortir des ghettos sectoriels et inter-professionnaliser les actions». <sup>21</sup> Les jeunes s'affirment porteurs et responsables de leur avenir : «Les choix pour demain, c'est notre affaire» <sup>22</sup>. Ils réfléchissent aussi à ce pourrait être le nouvel esprit du syndicalisme dans ce contexte de crise de l'emploi, approche qu'ils synthétisent dans le slogan « Soyons réalistes, construisons l'impossible ».

Les Jeunes CSC rejettent le paternalisme à leur rencontre : «des délégués jeunes, non», disent-ils, «des jeunes délégués, oui». Le message de clair : il faut que le syndicat dans son ensemble les intègre. Ils participent aux luttes et revendiquent leur place dans les structures syndicales, dans les collèges électoraux. Le Congrès statutaire de la CSC de 1985 axé sur la démocratie syndicale reprend largement ces préoccupations.

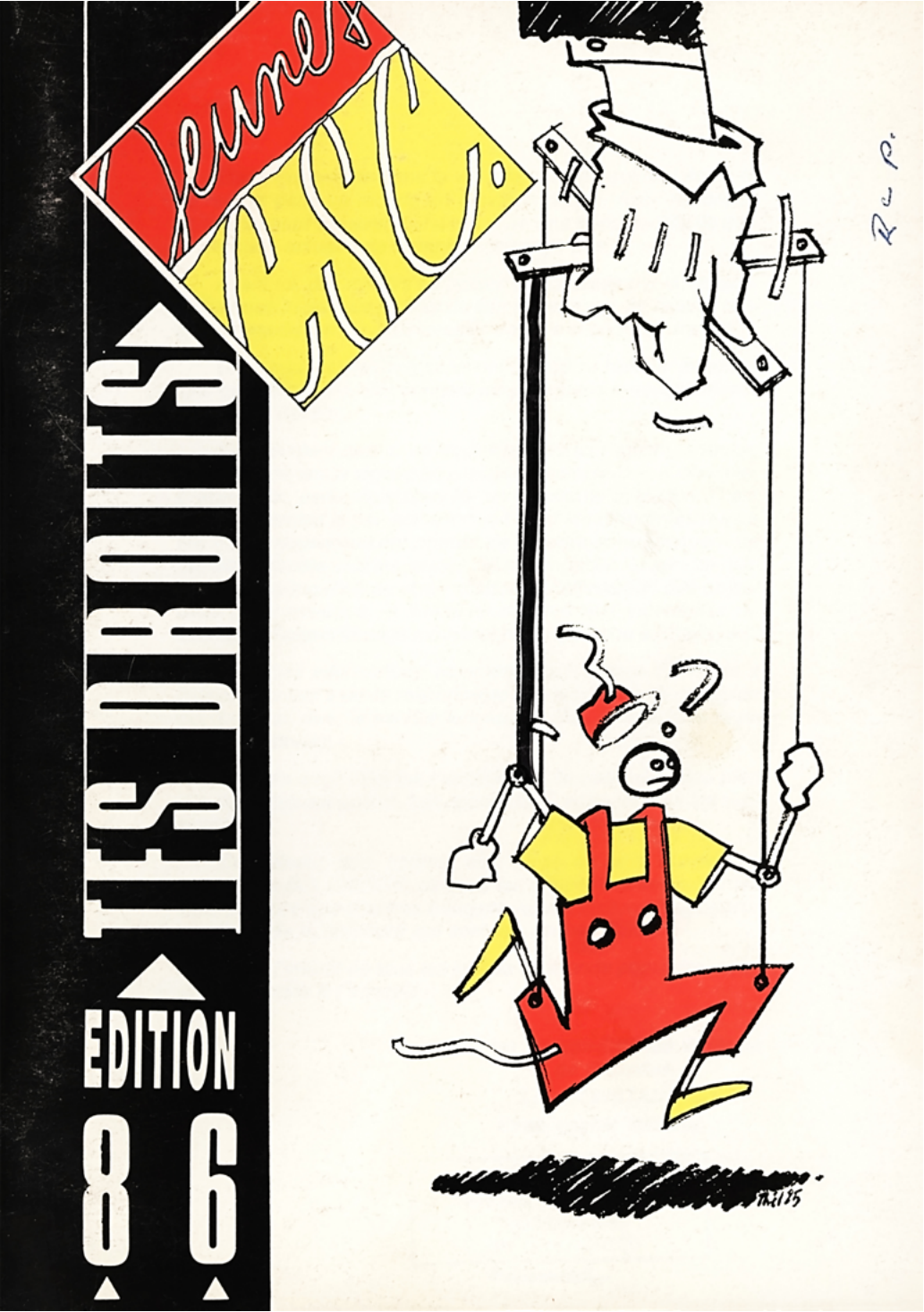
---

**Affiche de promotion de Radio Dromadaire, animée par les Jeunes CSC, septembre-octobre 1983.**

(CARHOP, fonds CSC – versement Stéphan Lepoutre, n° 27.5 (prov.))

---





Page de couverture de : *Jeunes CSC tes droits*, Bruxelles, CSC, s.d.

## Et si on alternait travail et formation ? Les « 2 X 20 heures »

La formation des jeunes adultes reste une problématique importante, avec la mise en œuvre du crédit-temps. Les Jeunes CSC font une analyse critique de la politique des stages, trop souvent occupationnels et non formatifs. La prolongation de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans adoptée en 1983, comme mesure pour limiter le nombre de jeunes chômeurs, ouvre le débat sur ceux et celles qui ne souhaitent plus rester dans le système scolaire et qui veulent travailler ainsi que l'inadéquation de certaines filières professionnelles aux besoins des employeurs. Les Jeunes CSC sont pour le partage de l'emploi et du temps de travail, et proposent, après réflexion, enquêtes et discussion, une alternative, les 2X20 heures pour les jeunes de 15 à 30 ans. Ce projet allie travail et formation : les jeunes sont embauchés à temps plein mais alternent une semaine de travail (payée à 100 %) et une semaine de formation (payée 80 %). Cela leur permet d'être sur le marché du travail et de se qualifier progressivement de manière efficace. Ce projet met aussi en lumière le statut des stagiaires en formation professionnelle : un peu de formation, et beaucoup de travail pour un maigre salaire. Cette préoccupation est relayée par François Sabic, secrétaire national, auprès du ministre de l'Emploi et du Travail en 1985.<sup>23</sup>

Avec le projet 2X20 heures, les Jeunes CSC ont un projet solide qu'ils souhaitent diffuser. Ils vont à la rencontre des jeunes et lancent une campagne de promotion et d'explication, 2X20 heures, avec la réalisation d'une bande dessinée<sup>24</sup>, une exposition sur le mouvement, des animations, des débats, du théâtre et des soirées festives. Mais la mobilisation la plus emblématique est indéniablement l'opération « Péniche ». À partir du 1<sup>er</sup> mars 1985, année

internationale de la jeunesse, les Jeunes CSC font le tour de la Wallonie en péniche pour visibiliser leur action et porter notamment la revendication des 2X20 heures (Liège, Namur, Charleroi, La Louvière, Mons et Tournai) ; là où le canal ou le fleuve fait défaut, les rencontres se tiennent sous chapiteau ou dans d'autres lieux (Verviers, Clabecq, Bruxelles, Arlon...). L'animation s'adresse aussi aux jeunes qui sortent de l'école et aux apprentis pour lesquels les Jeunes CSC avec la JOC/F se mobilisent. Les deux organisations de jeunesse publient ensemble une nouvelle plaquette *Apprenti-e, je défends mes droits*<sup>25</sup> et dresse un cahier de revendications spécifique que la CSC relaie lors de ses relations avec les interlocuteurs sociaux et dans ses contacts avec le gouvernement. La fin du tour de Wallonie et Bruxelles en péniche se termine à Tournai, avec le concert de Claude Maurane et Jo Lemaire en soirée de clôture.



## Témoignage de Jean-Marie Constant, 22 septembre 2023

« L'enjeu "emploi" était majeur puisque qu'on était en pleine crise et je pense qu'une des couches de la population qui subissait de plein fouet la crise de l'emploi, c'étaient les jeunes. Dans ce cadre-là, c'était aussi un enjeu d'avoir une organisation syndicale jeune, en l'occurrence, qui soit visible à l'extérieur. Donc on a développé une proposition qui était le projet « 2 x 20 heures ». Cela a été un vecteur mobilisateur de plusieurs années pour les Jeunes CSC. Il s'agit du développement d'une formule particulière d'emploi-formation en alternance et on a popularisé le projet « 2 x 20 heures » à travers ce qu'on a appelé, en 1985, l'opération « Péniche ». On a loué une péniche qui est partie de Liège, qui a sillonné toute la Wallonie, qui était un lieu où on pouvait faire du théâtre, où il y avait plein d'animations [...]. On a pu mobiliser 10 000 personnes, que ce soit des délégués d'entreprises mais aussi des jeunes [...]. C'étaient des semaines d'animation dans chacune des localités au fur et à mesure du passage de la péniche. Donc, c'était à la fois de la visibilité et de la sensibilisation. »<sup>26</sup>

L'accord interprofessionnel (AIP) 1987-1988 conclu en novembre 1986 intègre le point sur la formation en alternance pour les jeunes dans les négociations. L'accord final reconnaît la valeur et le principe de l'alternance travail-école pour les jeunes travailleurs et travailleuses entre 18 ans et 21 ans, et prévoit également d'affecter des moyens financiers à la réalisation de cette alternance. Le gouvernement reprend le principe et encadre la formation en alternance dans l'arrêté royal n° 495<sup>27</sup>, sans concertation avec les interlocuteurs sociaux, ce que la CSC déplore. La formation en alternance est réservée au secteur privé et aux jeunes de 18 à 25 ans. Ils doivent être inscrits à l'ONEM, être au plus titulaires d'un diplôme d'enseignement professionnel ou technique inférieur, être engagés mi-temps et conclure une convention emploi-formation avec l'employeur qui peut durer jusqu'à trois ans. La formation doit être de 500 heures minimum par

an. Le statut du jeune est précisé: au travail, il est travailleur salarié, en formation, il bénéficie du statut de travailleur à temps partiel involontaire dans le cadre du chômage. L'employeur bénéficie de quelques avantages: il ne paye les cotisations patronales que pour la caisse des vacances annuelles.

Le dispositif est loin de correspondre au projet initial qui portait sur les jeunes de moins de 21 ans et les critiques sont nombreuses: les avantages accordés à l'employeur ne lui donnent aucune obligation de maintenir le jeune en poste après la période de formation; les organisations syndicales sont évincées de la mise en œuvre du dispositif au sein de l'entreprise; le jeune n'a aucune garantie de maintien au travail à l'issue de la période de formation en alternance. Ce dossier reste ouvert pour de futures négociations.



## Partenaires oui, figurants non !

**E**n novembre 1983, le ministre de l'Emploi et du Travail, le social-chrétien Michel Hansenne, rencontre le CJEF et invite à une concertation sur les problèmes spécifiques des jeunes. Il y a plus de 300 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, mais les mesures gouvernementales prises en décembre 1983 sur la baisse des allocations d'attente jettent la suspicion sur la bonne volonté de cette consultation. Les organisations de jeunesse refusent une concertation qui n'en est pas une.

## Le mouvement étudiant-CSC

**A** partir de 1983, l'obligation scolaire est allongée jusqu'à 18 ans. La crise et le manque d'emploi incitent les jeunes, qui le peuvent, à prolonger leurs études. Cependant, observent les responsables des Jeunes CSC, ils sont des travailleurs intermittents (intérimaires, stagiaires ou jobs étudiants) et relèvent donc du terrain syndical. Se comptant par dizaines de milliers (204 308 en 1990), les jobistes travaillent dans leur grande majorité dans le secteur des services, du commerce, mais aussi dans le secteur industriel. Pour les employeurs, c'est une main-d'œuvre « bon marché et flexible. Ils sont disposés à effectuer des travaux subalternes et sont disponibles durant les vacances, les week-ends et les heures tardives de la journée »<sup>28</sup>. C'est aussi pour les Jeunes CSC, « une main-d'œuvre prête à supporter l'insupportable »<sup>29</sup>. Les abus sont inévitables : mauvaises conditions de travail, salaires de misère, horaires de travail inacceptables...

Une première initiative est lancée en 1985 quand les permanent-e-s Jeunes lancent, dans les secrétariats régionaux de la CSC, les semaines « Portes ouvertes » afin de favoriser la rencontre, l'écoute. Ils ouvrent des centres de services

et d'information et diffusent une brochure, *Jeunes étudiants tes droits*. D'autres publications feront par la suite leur apparition. Diffusée à 30 000 exemplaires dans les écoles francophones, *L'Aventure* s'adresse aux étudiant-e-s de 15 à 18 ans et leur fournit des informations sur le job étudiant, la bourse d'étude, l'apprentissage, etc. ; le journal *It's cool*, sert d'outil d'information, d'expression et de liaison entre les affilié-e-s. En 1995, les Jeunes CSC, conscients de l'importance du travail pour ces étudiant-e-s, mais refusant toute forme de discrimination à leur égard, lancent une campagne d'information qui a pour point d'orgue, une « action-choc » devant les restaurants de fast-food, Quick. Ce choix est évident : de nombreux jeunes fréquentent ces lieux tandis que d'autres y travaillent. Enfin les Jeunes CSC recueillent de nombreux témoignages révélant des atteintes aux droits de ces jobistes : contrat de travail de 20 heures par semaine mais prestation réelle de 32 heures, heures supplémentaires non pointées, formation obligatoire non payée<sup>30</sup>.

L'étape suivante est le développement du syndicalisme étudiant. Le Comité national de la CSC valide le principe et le Bureau fixe le montant spécifique de la cotisation des jeunes

étudiants CSC en décembre 1987. Cette nouvelle branche s'organise au niveau régional et au niveau national, avec la coordination wallonne et bruxelloise des étudiants. La formation de groupes étudiants dans les fédérations passe par l'organisation de camps d'animation d'été, d'activités mensuelles comme des ciné-débats, des visites d'entreprises, des journées sportives, des soirées festives, un journal, des cycles de formation<sup>31</sup>.

L'effort de formation des Jeunes CSC, outre la rencontre nationale qui est en soi un lieu d'apprentissage à des méthodes participatives et

actives, se déploie à différents niveaux: formation d'animateur-trice de groupe de base, école des cadres, écoles interrégionales. Avec le lancement du syndicalisme étudiant, un cycle pour formateurs «école» est mis en place pour préparer ceux et celles qui vont aller présenter dans les écoles, le projet syndical.<sup>32</sup>

---



---

**Fête du 20<sup>e</sup> anniversaire  
des Jeunes CSC/Étudiants,  
Namur, 1988.**

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)

---



---







## Les jeunes à l'international

**L**a réalité sociale des jeunes hors d'Europe interpelle le mouvement qui développe en 1990 un partenariat avec les Enfants de la rue de Rio, une organisation humanitaire. Des animations sont organisées dans les régions pour rendre compte de ce projet. Un bus « Enfants de la Rue » se rend dans les écoles de Wallonie et de Bruxelles afin de sensibiliser les étudiants et étudiantes aux problèmes Nord/Sud.

En octobre 1991, les Jeunes CSC lancent le « Challenge J » dont l'objectif est de renforcer les solidarités entre jeunes travailleurs de tous horizons et dans toutes les régions. Cette campagne se termine par une action « Train européen des jeunes syndicalistes » de la CES-Jeunes au cours de laquelle 120 jeunes syndicalistes sillonnent, de la fin mai jusqu'au début juin 1992, l'Europe pour promouvoir une « Charte européenne des jeunes travailleurs ». Ce train s'arrête à Bruxelles les 24 et 25 mai 1992. 400 militant-e-s des Jeunes CSC et de l'ACV Jongeren accueillent les participant-e-s, leur présentent leur charte, débattent et échangent sur l'emploi, l'environnement, la formation professionnelle, la lutte contre le racisme et le travail des enfants. Alors actif chez les Jeunes CSC, Marc Becker témoigne : « On avait fait avec d'autres ce qui s'appelait le "Train Européen de la Jeunesse" [...]. On avait affrété un train qui au début était parti de Copenhague, Amsterdam, Bruxelles, Paris, Barcelone, et puis on est allé en Italie, ensuite, on est allé en Autriche et puis en Pologne, pour revenir en Suède, à Göteborg. [...] à chaque arrêt évoqué, il y avait les organisations syndicales de l'endroit qui accueillaient les jeunes et il y avait chaque fois un événement. À l'intérieur du train, parce qu'à l'époque, l'euro n'existait pas encore, on avait créé notre propre monnaie, il y avait une banque puisque [...] [les jeunes] venaient chacun avec leur argent et il fallait qu'on trouve un système pour échanger des devises à l'intérieur du train [...], c'était déjà les prémices de la monnaie européenne [...]. [Les Jeunes CSC] portaient vraiment le truc à l'intérieur et c'était vraiment une grande expérience de développement du syndicalisme et, à l'époque, c'était assez neuve comme truc [...]. [La finalité] était de créer une dynamique européenne parce qu'à l'époque ce n'était pas non plus aussi évident et surtout une dynamique syndicale européenne. »

Le 20 novembre 1996, les jeunes syndicales de la CES lancent une campagne en faveur de l'emploi des jeunes intitulée *Yes (Youth fir employment an solidarity)* : 18 pays y participent. En Belgique, plus de 170 militants des Jeunes CSC-ACV Jongeren et des Jeunes FGTB-ABVV Jongeren organisent un événement au Parlement européen à Bruxelles. Ils veulent y défendre les huit propositions mises au point par la CES-Jeunesse. Il est notamment proposé d'attribuer un « label de qualité » à ceux qui prendront des initiatives en faveur de l'emploi des jeunes, de multiplier les initiatives d'alternance formation-travail, dont la coordination doit être confiée aux interlocuteurs sociaux.

# La priorité des priorités : l'emploi

## Un chômage de masse et premières mobilisations

À partir de 1975, la question du chômage des jeunes devient centrale. Ils refusent d'être une génération sacrifiée. Il faut, disent-ils, garantir l'emploi dans l'entreprise, donner de l'emploi à ceux qui n'en ont pas encore<sup>33</sup>. À la veille des élections sociales de 1975, les jeunes syndicalistes wallons et bruxellois tiennent, le 22 mars 1975 à Liège, une assemblée nationale centrée sur l'emploi des jeunes et sur la lutte contre le chômage massif qu'ils subissent. Il y a plus de 50 000 jeunes au chômage dont près d'un tiers sont sortis en juin 1974 et sont encore au chômage en février 1975, quels que soient le diplôme ou la qualification, qu'ils aient fait ou non leur service militaire, quel que soit le niveau d'études... La situation est grave et l'assemblée dresse une liste de propositions à étudier. Cette assemblée rassemble 200 délégué-e-s et précise le plan d'urgence déjà élaboré précédemment et apporte de nouvelles pistes d'action, avec comme slogan : « Seule la solidarité ouvrière, c'est-à-dire l'utilisation de la force syndicale, peut faire peur au patronat. Seules la solidarité active des chômeurs entre eux et celle qui doit exister entre tous les autres travailleurs permettront que des solutions valables soient mises en œuvre »<sup>34</sup>. Le week-end des Jeunes CSC de novembre 1975 est entièrement consacré à ces questions : décoder les stéréotypes sur les chômeurs et chômeuses, étudier les mécanismes des multinationales et établir un plan d'actions comme supprimer le travail en noir, les heures supplémentaires, réduire le temps de travail, « passer à l'action directe » si dans les cas de faillites ou de fermetures, les pouvoirs publics ne prennent pas leurs responsabilités surtout si les entreprises sont rentables, agir auprès des écoles professionnelles et techniques pour mettre un terme à la formation

des jeunes dans des professions sans débouchés. Les jeunes demandent aux autorités publiques : l'embauche de jeunes chômeurs dans la fonction publique, le soutien à des projets des jeunes chômeurs et chômeuses qui réaliseraient un travail utile à la collectivité ou qui se lancent dans des coopératives de production, plus de formations et d'action en faveur du développement de services collectifs dont la population a un urgent besoin : aides familiales, crèches, transports en commun... Les propositions ne manquent pas<sup>35</sup>.

Lors des fêtes pour le 25<sup>e</sup> anniversaire du quotidien *La Cité*, à Charleroi, les 27 et 28 septembre 1975, qui concernent toutes les branches du mouvement ouvrier chrétien, y compris la JOC/F qui fête ses 50 années de lutte ouvrière, les jeunes syndicalistes tiennent une assemblée de 500 à 600 jeunes, militant-e-s, responsables, candidat-e-s et nouveaux élu-e-s autour d'un moment festif. Ils mettent en scène et jouent une pièce de théâtre qui fait la critique du système capitaliste, de l'exploitation et de l'asservissement des travailleurs mais aussi de la démagogie du monde politique.<sup>36</sup> À cette occasion, ils rappellent aussi leur programme d'action et leurs revendications vis-à-vis des pouvoirs publics et du gouvernement, mais aussi des centrales et des fédérations syndicales lesquels doivent faire un effort pour relayer leurs positions. Il y a également la question de l'enseignement, qui, avec la proposition de l'allongement de l'obligation scolaire à 16 ans, ne répond pas aux aspirations et attentes des jeunes de la classe ouvrière, avec des filières qui ne correspondent plus aux emplois disponibles<sup>37</sup>.

## || Ras-le-bol du chômage!

Lors des assemblées et des rencontres, les jeunes expriment souvent leur ras-le-bol de la situation qui leur est faite. Ils n'en peuvent plus d'être des statistiques de chômage et de ne pas avoir d'avenir. Ils dénoncent la pression constante qui pèse sur leurs droits et leurs revenus, entre autres les mesures Dewulf (du nom du ministre de l'Emploi de l'époque) de novembre 1980 qui ciblent les jeunes: doublement de la période d'attente, exclusion plus rapide du droit, règles plus strictes pour retrouver le droit aux allocations, etc., alors qu'il n'y a qu'un emploi pour 75 chômeurs!<sup>38</sup> L'article 124 de la réglementation du chômage qui autorise l'inscription des jeunes sur base des études discrimine les jeunes dont le pays n'a pas signé de convention de réciprocité en

matière de droits sociaux: les jeunes issus des pays du Maghreb en sont victimes. Cette discrimination flagrante doit cesser. Elle fait l'objet d'une revendication prioritaire avec l'accès à la sécurité sociale pour le personnel de maison, qui n'avance pas beaucoup.

Les années se suivent et les revendications se précisent: suppression du pointage quotidien, application de l'article 124 sans discrimination, assurer un revenu décent à tous les jeunes, donner les moyens de valoriser le temps de chômage.<sup>39</sup> Dans la foulée de la déclaration commune de la FGTB et de la CSC wallonne de 1981, des journées d'actions dans les fédérations et la préparation des fêtes de Wallonie, en septembre 1981, les Jeunes CSC et les jeunes de la FGTB signent ensemble une plateforme commune<sup>40</sup>.



---

## La bataille pour la réforme de l'article 124

**U**n autre cheval de bataille, porté par les Jeunes CSC et le service des travailleurs migrants, est la réforme de l'article 124 qui exclut certaines catégories de jeunes étrangers du droit au chômage sur base de leurs études et de la convention de réciprocité avec le pays d'origine. Suite à une plainte introduite par la Fédération des syndicats chrétiens de Huy<sup>41</sup>, une brèche est ouverte dans l'article 124 du chômage par l'arrêt de la Cour de cassation qui admet le droit aux indemnités d'attente pour les jeunes Algériens. En 1987, le ministre de l'Emploi et du Travail modifie le texte de l'arrêté royal du 20 décembre 1963, dans le sens proposé par le Comité de gestion de l'ONEM: «À défaut de traité international, l'article 124 s'applique aux enfants des travailleurs auxquels le permis de travail ne peut être refusé».<sup>42</sup> Le 1<sup>er</sup> janvier 1990, le droit aux allocations est ouvert à tous les jeunes Maghrébins ayant terminé leurs études après le 1<sup>er</sup> juin 1989.

---

## Partenaire dans les mobilisations des jeunes pour l'emploi

Les Jeunes CSC s'associent, pendant les années 1980, avec toutes les organisations de jeunesse du nord et du sud de la Belgique, ainsi qu'au niveau européen, pour dénoncer le chômage des jeunes. Le Conseil de la jeunesse d'expression française et son homologue flamand appellent à une mobilisation nationale, « La Marche des jeunes pour l'emploi », en avril 1982 à Bruxelles. Des assemblées régionales sont organisées pour sensibiliser les jeunes et les inviter à y participer. La CSC soutient la démarche. En préparation à l'évènement, le CJEF organise, du 31 mars au 2 avril 1982, une conférence sur l'emploi et invite Bertrand Schwartz, spécialiste français de la formation et de l'insertion des jeunes, pour une leçon inaugurale. Le samedi 24 avril 1982, 25 000 jeunes et moins jeunes défilent à Bruxelles. En fait, la Marche débute dès le jeudi, lorsque des cortèges partent de plusieurs grandes villes, puis sont rejoints par de nouveaux groupes avant de se retrouver à Bruxelles où le cortège, très animé avec de la musique, des chants, des couleurs, des danses, se met en branle. Les jeunes scandent des slogans : « Chômage ras-le-bol », « Les jeunes c'est comme les pavés, à force de marcher dessus, on les attrape dans la gueule », etc. Des débordements surviennent toutefois et les forces de l'ordre répliquent, occultant le véritable message des jeunes et laissant un goût amer aux organisateurs<sup>43</sup>. Ces péripéties n'empêchent pas l'organisation d'une deuxième Marche nationale pour l'emploi le 14 mai 1984 : 10 000 manifestant-e-s défilent pour le droit au travail utile et à un revenu décent. À cette occasion, les dirigeants syndicaux appellent à la convergence des luttes menées par toutes les catégories de travailleurs : sans emploi, femmes, jeunes mais aussi les travailleurs actifs<sup>44</sup>.

## Mieux vaut un travail même temporaire que pas de travail du tout

L'emploi reste un enjeu essentiel. Les jeunes peuvent bénéficier du statut de chômeur mis au travail dans les institutions publiques et du stage des jeunes, dénoncés à juste titre par les Jeunes CSC vu les conditions de rémunération et de travail. Lors de la rencontre nationale de 1975, l'idée de soutenir financièrement des jeunes chômeurs et chômeuses qui veulent sortir du non-emploi et se lancer dans une « activité », fait son chemin : cela prend des formes de coopératives comme SOS dépannage, des services d'aide aux personnes, la rénovation légère de logements vétustes, etc. La CSC reprend l'idée et propose la création d'un troisième circuit de travail largement subventionné par l'État.

En décembre 1977, le ministre de l'Emploi et du Travail, Guy Spitaels, traduit l'idée en dispositif spécifique le cadre spécial temporaire (CST). L'État subventionne des projets et des postes de travail qui doivent répondre à des critères précis. Les contrats d'emploi sont d'un an, renouvelable deux fois, et peuvent être occupés par des chômeurs et chômeuses après leur période d'attente. La différence avec le projet initial est importante : ici, c'est l'État qui en est le principal promoteur (80 % des projets de CST relèvent des pouvoirs publics) et non les groupes de jeunes, porteurs d'une initiative. Son mérite est d'offrir du travail à environ 30 000 personnes (estimation de juin 1980), mais ce nombre chute rapidement les seconde et troisième années du projet, car il suppose une intervention financière de l'organisme porteur du projet, ce que beaucoup ne sont pas capables d'assurer.

Ces nouveaux types de contrats visent principalement les jeunes. Plus du tiers des postes CST (11 000 dont 7 500 jeunes femmes) sont occupés par des chômeurs et chômeuses de moins de 25 ans. Cependant, observent les Jeunes CSC, le CST reste un sous-statut avec des salaires minima. Il ne permet pas de se projeter sur le

moyen et long terme et renferme beaucoup d'incertitudes. C'est l'ONEM qui sélectionne les candidat·e·s aux postes ouverts et heureusement, respecte le volontariat de la personne. Souvent marginalisés dans les équipes, ces travailleurs et travailleuses connaissent des difficultés administratives (retard de paiements, etc.) et d'insécurité professionnelle (qui est le véritable « patron »?). Le CST reste un demandeur d'emploi et s'il a des facilités de préavis et la possibilité de s'absenter pour rechercher un emploi, il reste disponible aux demandes de l'ONEM.

Au niveau sociétal, ces « nouveaux » emplois mettent en évidence l'urgence de besoins sociaux et culturels non rencontrés. Ils sont porteurs d'emploi, de qualité, non délocalisables : garde d'enfants, accueil et soutien aux immigré·e·s, formation auprès des mouvements de jeunesse ou auprès d'adultes, projets d'éducation permanente, aides aux personnes âgées. Les expériences sont souvent positives au point que la revendication émerge de poursuivre ce programme, mais en sortant du cadre temporaire et en instituant un véritable troisième circuit de travail (TCT), créant des emplois fixes qui répondent à ces besoins réels et innovants, avec un véritable statut pour ces travailleurs et travailleuses<sup>45</sup>. Convaincu de la pertinence de cette dynamique, le Bureau de la CSC du 5 mai 1981 reprend le troisième circuit de travail dans ses propositions, en privilégiant un groupe, les chômeurs et chômeuses de longue durée<sup>46</sup>.

Au niveau syndical, ces travailleurs CST ou TCT se retrouvent souvent dans un secteur d'activité différent de leur ancienne occupation. Vers quelle centrale professionnelle transférer son affiliation syndicale quand l'activité est innovante?<sup>47</sup> Après discussion, la CSC décide le 8 juillet 1980 de rassembler le personnel du secteur culturel et artistique dans la centrale des communications qui regroupe déjà une partie importante du secteur culturel comme la RTBF, l'Orchestre national de Belgique, le Théâtre royal de la monnaie. La centrale devient le

Syndicat chrétien des communications et de la culture (SCCC). Deux permanents sont désignés pour organiser ses travailleurs et travailleuses. Cette nouvelle organisation devient effective le 1er juillet 1981.<sup>48</sup>

## Des politiques d'emploi avec peu d'effets pour les jeunes

De septembre 1987 à juin 1989, la campagne « Solidarité – Emploi des jeunes » veut donner la parole à ceux ou celles qui sont exclus du marché du travail ou menacés de l'être. Elle met l'accent sur des aspects fondamentaux comme la répartition du travail et la redistribution des revenus, la sécurité sociale, la formation... La démarche aboutit à la publication du *Cahier pour l'emploi des jeunes*, une réflexion globale sur l'emploi des jeunes en l'an 2000. Au début des années 2000 justement, le taux de chômage chez les jeunes reste important et ceux-ci pâtissent d'importants désavantages socio-économiques : stage d'attente, critère d'âge pour l'accès aux allocations d'attente, emplois « kleenex » (sous-statuts), travail au noir répandu pour les jobistes, manque d'informations des jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi, etc.<sup>49</sup>

Le gouvernement « arc-en-ciel » ne reste pas inactif sur l'emploi des jeunes, avec le plan Rosetta lancé en 2000. Au premier coup d'œil, ses effets sont globalement positifs : 51 000 jeunes bénéficient d'une convention premier emploi (CPE), soit un seuil dépassé de près de 6 000 emplois par rapport à l'objectif fixé initialement. Mais la disparité est très forte entre régions, la Wallonie et Bruxelles ne comptant respectivement que 15% et 20% du total des CPE. Ce taux descend même à 4% en Région bruxelloise lorsque le lieu de résidence du jeune est pris en compte. Les critères d'engagement conduisent à ce que le plan Rosetta rate la cible visant à favoriser l'engagement des moins de 25 ans. De plus, les moins qualifié·e·s ne représentent que 40%



### Les délégué-e-s des Jeunes CSC face à Laurette Onkelinx pour débattre du plan Rosetta, Bruxelles, 2 avril 2001.

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)

des CPE et les contrats restent précaires. Les sans-emploi dénoncent ses effets pervers quand « les employeurs préfèrent engager un nouveau “plan Rosetta” plutôt que d’engager le jeune qui termine une convention de premier emploi »<sup>50</sup>. En région bruxelloise, le secrétaire fédéral de Bruxelles-Hal-Vilvorde, Guy Tordeur, fait également le constat que le plan Rosetta défavorise les personnes d’origine étrangère<sup>51</sup>.

Face aux écueils du plan Rosetta, les Jeunes CSC se mobilisent. Les 24 et 25 mars 2001, ceux-ci réunissent près de 220 militant-e-s pour traiter de quatre thèmes : l’intérim, le plan Rosetta, les jobs étudiants et le chômage. Au cœur de la critique à l’égard du plan Rosetta, les Jeunes CSC demandent une ambition accrue et un plan plus adapté aux réalités de terrain : priorité aux moins de 25 ans peu qualifiés pour les conventions

de premier emploi, prise en considération des situations spécifiques des régions, et particulièrement de Bruxelles, réduction salariale de 10% des peu qualifié-e-s qu’à la condition d’un programme de formation établi en concertation avec le CE ou la délégation syndicale, un contrôle accru de l’application des conventions de premier emploi et des sanctions en cas de non-respect du groupe cible ou du programme de formation, limitation des possibilités de dérogation aux entreprises et conventions de premier emploi au-delà d’un an. Il est difficile d’établir dans quelle mesure ces revendications trouvent une issue positive. L’une d’entre elles semble en tout cas rencontrée dès lors que le plan Rosetta fait l’objet d’adaptations régionales de telle manière que les organismes régionaux de placement puissent mener des politiques spécifiques<sup>52</sup>.



## Politique d'activation et l'emploi des jeunes : une source de tension interne ?

**E**n interne, la CSC peine à prendre à bras-le-corps la question du chômage des jeunes. Elle adopte une attitude qui contrarie fortement les Jeunes CSC. En 2002, en tant que partie prenante du Comité de gestion de l'ONEM, elle défend une nouvelle version de l'article 36 qui réglemente l'accès aux allocations de chômage pour les jeunes. Devant le Conseil général, Marcel Savoye, secrétaire national, défend notamment la nécessité de mettre fin aux discriminations résultant des parcours scolaires et d'insertions variables. En même temps, le syndicat chrétien s'associe au *Rapport sur la pauvreté* qui entend équilibrer les responsabilités des jeunes et des pouvoirs publics. Du côté des Jeunes CSC, les politiques d'activation semblent, pour partie au moins, dénuées de sens. C'est un avis que partage la fédération de Mons-La Louvière. Le secrétaire fédéral de l'époque, Marc Becker, « soutient également la démarche des Jeunes car le projet de nouvel article 36 a causé de nombreux remous dans la fédération. La fédération respecte bien entendu la position de la CSC mais se demande si elle n'a pas été un peu trop hâtive. Il souligne en effet que l'activation signifie exiger des jeunes qu'ils cherchent et qu'ils trouvent quelque chose qui n'existe pas toujours : on sait qu'un chômeur sur 1 000 seulement est sanctionné pour non-motivation dans la recherche d'un emploi. Il note que l'activation est une bonne mesure en période de plein emploi, mais qu'en cas de basse conjoncture, elle chasse le bon emploi pour le supprimer par un mauvais. Enfin, il se demande si c'est le rôle de la CSC de soutenir des mesures répressives »<sup>53</sup>.

Les années qui suivent ne se distinguent pas par des avancées notables pour la cause des Jeunes CSC. Alors que la problématique « Jeunes » devrait constituer un des axes forts de l'AIP 2003-2004, le syndicat n'obtient que quelques mesures ciblées (assouplissement du plan Rosetta, stimulation des employeurs à engager des jeunes handicapé-e-s et des jeunes d'origine étrangère)<sup>54</sup>. En 2005, à l'exception de l'une ou l'autre revendication obtenue, le Pacte de solidarité entre les générations est un échec, dès lors qu'il n'offre pas davantage de perspectives pour les jeunes : les avancées les plus notables concernent les fins de carrière<sup>55</sup>. En 2006, les Jeunes CSC font un constant accablant : « La multiplication des aides a pour effet

de provoquer des allers-retours constants entre le chômage et l'emploi, voire le cumul des deux. Une génération d'assistés dans leur insertion professionnelle fait son apparition. Comme syndicat, nous devons tout mettre en œuvre pour permettre aux jeunes d'envisager l'avenir dans la dignité. Leur insertion durable dans le marché du travail doit être, plus que jamais, notre objectif. Il faut commencer par stopper la spirale de la précarité qui permet aux patrons de faire davantage jouer la concurrence entre les travailleurs ! La multiplication de catégories de publics cibles (étudiants, apprentis, peu qualifiés, allochtones...) accentue cette concurrence et nous empêche d'avoir une idée claire sur l'application des mesures »<sup>56</sup>.

## Les effets d'une pression intense

Les Jeunes CSC, toujours mobilisés, portent leurs revendications sur la place publique notamment par l'organisation d'une nouvelle Marche des jeunes. Face à un taux de chômage jugé inacceptable et à un parcours du combattant pour décrocher un emploi, ils appellent leur organisation syndicale à «intensifier l'accompagnement individuel pour les jeunes qui cherchent un emploi. Il faut également accorder une place plus importante à la validation des acquis professionnels, puisque le fait de détenir un diplôme est de plus en plus important. La situation actuelle ne nous satisfait pas: nous voulons un plan bien réfléchi pour combattre le chômage des jeunes, pas une boîte vide»<sup>57</sup>.



### Affiche annonçant la marche des jeunes pour l'emploi à Bruxelles le 24 avril 1982.

(CARHOP, coll. affiches, n° 2296)



Participation des Jeunes CSC à une manifestation à la Bourse, Bruxelles, 16 janvier 2012. (CARHOP, fonds CSC – service Presse)



La pression continue des Jeunes CSC, parfois en collaboration avec d'autres groupes spécifiques tels que les Travailleurs sans emploi (TSE), semble produire ses effets à partir des années 2006-2007. Le travail difficile des négociateurs de la CSC permet d'intégrer dans l'AIP 2007-2008 quelques revendications portées depuis plusieurs années par les jeunes. C'est le cas des assimilations

obtenues pour les jeunes dans le système du travail et de la formation en alternance – ce qui s'inscrit dans la vision d'une valorisation de la formation en alternance – ainsi que l'augmentation des salaires minima dont bénéficieront de nombreux jeunes. En 2013, la suppression des salaires jeunes – principe hautement discriminatoire – devient enfin une réalité<sup>58</sup>. ||

**CONSTRUISONS L'IMPOSSIBLE**

**Jeunes CSC**

Le nombre de jeunes frappés par le chômage est trop important et les réalités concrètes de la vie sont tellement inégalitaires que nous devons accorder la priorité à résoudre ce problème. C'est pour rencontrer cet objectif que les jeunes CSC ont initié une toute nouvelle formule qui entraîne la création de plusieurs milliers d'emplois pour les jeunes de moins de 30 ans. Nous proposons aux jeunes de travailler alternativement une semaine sur deux en utilisant la semaine libre pour compléter leur propre formation professionnelle ou générale dont le programme est élaboré en tenant compte de leurs souhaits. Ces jeunes sont payés à 100 % de leur salaire pendant le semaine de travail à 75 % pendant la semaine de formation et conservent un statut de travailleur à temps plein.

Cela t'intéresse ? Tu veux en savoir plus ? Connaître toutes les originalités de système ? ... Contacte-nous ou demande-nous le document détaillant ce projet "2 X 2014" au Secrétariat National des J.C.S.C. - 121 rue de la Loi - 1040 Bruxelles - Tél. 02.223.34.11

GRAPHIQUE: PHILIPPE VAN DUYCKE

(CARHOP, coll. affiches, n° 512)

# Notes

- 1 « 250 délégués des jeunes ont défini leur programme syndical », *Au travail*, n° 47, 6 décembre 1969, p. 1, 8 à 10. Les jeunes de la région flamande se réuniront les 6 et 7 décembre 1969.
- 2 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 54, documents « Rencontre nationale », 1968, 1969, 1970.
- 3 « Rencontre nationale des jeunes », *Au travail*, n° 45, 22 novembre 1969, p. 1-3.
- 4 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 53, dossier : « 1967-1974. JOC-Jeunesse CSC, versement 1944-1974 » et « Relation JOC-JOCF-CSC 1967-1974 ».
- 5 La proposition est publiée avec l'énoncé des motifs et commentaire des articles, *Au travail*, 12 décembre 1970, p. 8-11.
- 6 « Le crédit d'heures doit être voté cette année encore », *Au travail*, n° 22, 5 juin 1971, p. 1 et 5.
- 7 « Le crédit d'heures, un droit à conquérir », *Au travail*, n° 18, 9 mai 1970, p. 5.
- 8 « 3.000 jeunes ont manifesté pour le crédit d'heures », *Au travail*, n° 15, 14 avril 1973, p. 1, 3.
- 9 « Une mise au point des jeunes CSC de Liège au sujet de la lutte pour les crédits d'heures », *Au travail*, n° 16, 21 avril 1973, p. 12.
- 10 « Arrêté royal du 16 septembre 1974 », *Moniteur belge*, 18 septembre 1974 ; « Arrêté royal du 7 octobre 1974 », *Moniteur belge*, 15 octobre 1974 et *Moniteur belge*, 15 août 1977. À voir également « Vers l'élargissement du système Crédits d'heures », *Au travail*, n° 32-33, 10 août 1974, p. 1 ; « Les crédits d'heures accordés pour les cours de formation générale », *Au travail*, n° 42, 19 octobre 1974, p. 1-2.
- 11 « Vers l'élargissement du système Crédits d'heures », *Au travail*, n° 32-33, 10 août 1974, p. 1.
- 12 *Au travail*, 28 novembre 1970, p. 11 ; 5 décembre 1970, p. 11.
- 13 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 53, note de Willy Peirens « Situation du travail de la commission nationale jeunes », [1972].
- 14 « Rencontre nationale des jeunes militants CSC. Les moyens et le sens de notre action, Herbeumont 17 et 18 novembre », *Au travail*, n° 47, 24 novembre 1973, p. 6, 7, 9.
- 15 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 3 juillet 2001.
- 16 Cette précision est introduite par Jean-Marie Constant lors d'une seconde interview, le 13 octobre 2022.
- 17 Interview de Jean-Marie Constant, 22 septembre 2022.
- 18 « Les jeunes, acteurs du congrès », *Syndicaliste*, n° 728, 10 novembre 2010, p. 14.
- 19 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 26 juin 2012 ; « Les sans-emploi dans la rue », dans *La Libre*, 29 novembre 2011, <https://www.lalibre.be/belgique/2011/11/29/les-sans-emploi-dans-la-rue-4QV3EQXRCZBBRB2NW3DKGJY3LY/>, page consultée le 21 janvier 2023.
- 20 « Écho des luttes. 60 projets pour l'emploi, les loisirs et la formation des jeunes », *Au travail*, n° 44, 5 novembre 1982, p. 8-9.
- 21 « La pédagogie de l'action "Jeunes CSC", *Au travail*, n° 41, 14 octobre 1983, p. 10-11.
- 22 « Écho des luttes. Les choix pour demain, c'est notre affaire », *Au travail*, n° 44, 5 novembre 1982, p. 7.
- 23 « Plus de statut de travailleur pour les stagiaires en formation professionnelle », *Info CSC*, n° 20, 17 mai 1985, p. 1, 3.
- 24 « Projet "2 X 20 h". Texte et dessin : Didier Petit », *Info CSC*, n° 18, 4 mai 1984, p. 5-8.
- 25 « Avec la JOC et les Jeunes CSC, les apprentis défendent dans les commissions leurs droits d'apprentissage », *Au travail*, n° 9, 2 mars 1984, p. 7.
- 26 Interview de Jean-Marie Constant par François Welter, 22 septembre 2023.
- 27 Arrêté royal n° 495 du 31 décembre 1986 instaurant un système associant le travail et la formation pour les jeunes de 18 à 25 ans et portant réduction temporaire des cotisations patronales de sécurité sociale dues dans le chef de ces jeunes.
- 28 D.E., « Les jobs étudiants sous haute surveillance », *Info CSC*, n° 26-27, 30 juin 1995, p. 1.
- 29 *Ibid.*
- 30 *Ibid.*
- 31 CSC. *Rapport d'activités 1987-1988*, p. 50-51.
- 32 *Ibid.*, p. 50.
- 33 « Jeunes CSC. Non aux licenciements. Non au chômage injustifié », *Au travail*, n° 1-2, 11 janvier 1975, p. 3.
- 34 « Les jeunes CSC de la Wallonie et de Bruxelles agissent déjà pour la sauvegarde de leur emploi », *Au travail*, n° 13, 29 mars 1975, p. 6.
- 35 « Journée nationale des jeunes syndicalistes Liège 22 mars 1975. Notre action face à la dégradation de l'emploi des jeunes en Wallonie et à Bruxelles », *Au travail*, n° 12, 22 mars 1975, p. 5.

- 36 « Le rassemblement des jeunes CSC », *Au travail*, n° 40, 4 octobre 1975, p. 6
- 37 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), assemblée des jeunes CSC aux fêtes de *La Cité*, 1975.
- 38 « JCSC. Agir pour forcer d'autres choix », *Au travail*, n° 3, 16 janvier 1981, p. 6.
- 39 « 14<sup>e</sup> rencontre nationale des Jeunes CSC. Motion sur le chômage des jeunes », *Au travail*, n° 9, 5 mars 1982, p. 7.
- 40 « Jeunes CSC. Plate-forme commune Jeunes CSC-Jeunes FGTB », *Au travail*, n° 40, 2 octobre 1981, p. 6.
- 41 CSC. *Rapport d'activité 1986-1987*, Bruxelles, (1987), p. 60.
- 42 « Enfin! Importante modification relative aux jeunes travailleurs immigrés », *Au travail*, n° 50, 16 décembre 1977, p. 7.
- 43 « 25 000 jeunes à Bruxelles le 24 avril. Une marche vers la solidarité », *Au travail*, n° 17, 30 avril 1982, p., 1, 8-9.
- 44 « Marche des jeunes pour l'emploi/ Pour le droit à un travail utile et un revenu décent », *Info CSC*, n° 20, 18 mai 1984, p. 1, 6-7; « Projet "2X20 h". Texte et dessin: Didier Petit », *Au travail*, n° 18, 4 mai 1984, p. 5-8.
- 45 « JCSC. CST: Cadre des Sous-Travailleurs », *Au travail*, n° 18, 1<sup>er</sup> mai 1981, p. 6.
- 46 « Au Bureau de la CSC », *Au travail*, n° 19, 8 mai 1981, p. 1.
- 47 « JCSC. CST: Cadre des Sous-Travailleurs », *Au travail*, n° 18, 1<sup>er</sup> mai 1981, p. 6.
- 48 « Une décision importante. Les travailleurs du secteur culturel et artistique réunis dans une seule centrale », *Au travail*, n° 27, 3 juillet 1981, p. 16.
- 49 CSC. *Rapport d'activité 2002-2004*, Bruxelles, (2004), p. 53.
- 50 « Jeunes CSC: rencontre autour de l'emploi », *Syndicaliste* CSC, n° 544, 10 avril 2001, p. 14-16.
- 51 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 14 janvier 2003.
- 52 PALSTERMAN P., *Régionaliser la politique de l'emploi?*, Bruxelles, CRISP, 2007 (Courrier hebdomadaire, n° 1958-1959), sect. 64, URL: <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2007-13-page-5.htm>, page consultée le 24 mars 2023.
- 53 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 2 juillet 2002.
- 54 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 2 juillet 2002; « Exécution de l'accord interprofessionnel 2003-2004 », dans Site Web: [news.belgium.be](https://news.belgium.be), mis en ligne le 20 décembre 2002, URL <https://news.belgium.be/fr/execution-de-laccord-interprofessionnel-2003-2004>, page consultée le 24 mars 2023.
- 55 CARHOP, fonds CSC, rapports du Conseil général du 18 octobre 2005 et du 22 novembre 2005.
- 56 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 27 juin 2006.
- 57 CARHOP, fonds CSC, rapport du Conseil général de la CSC du 28 juin 2005.
- 58 CARHOP, fonds CSC, rapports du Conseil général de la CSC du 19 janvier 2007 et du 11 septembre 2012; *Syndicaliste*, n° 783: *Rapport des congrès wallon et francophone, 19 et 20 avril 2013*, 25 mai 2013, p. 45.